

Nombre**de conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 08

Votants : 11

Absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS**

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 05 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216004473-20240405-DE2024464-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY et GOMES.

Absents excusés : Mme DECAMP donne pouvoir à Monsieur COULETEL
Mme LEJEUNE donne pouvoir à M. CATTELOIN
M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUJARDIN
M. DUPUY

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2024464- Parcelles ZD n°93 et ZD n°94

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le devis de l'entreprise SYLVABOIS et expose que :

- Les arbres forment nos paysages et accompagnent notre quotidien, ils participent à la qualité de vie. Ce patrimoine environnemental porte des enjeux aussi bien écologiques que paysagers.

- L'entreprise SYLVABOIS dans une démarche environnementale de préservation et d'entretien du patrimoine arboré, respectant le cahier des charges départemental en matière d'élagage et d'entretien, propose l'abattage, le débardage et le transport de 169 peupliers et de leurs houppiers pour un montant 8 800.00€ HT.

- L'entreprise SYLVABOIS prévoit sur ces mêmes parcelles la plantation de 240 plants de peupliers (DIVA, TUCANO, VESTEN), la fourniture de tuteurs et protections (main d'œuvre comprise) pour un montant de 3 600.00€ HT.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 05 avril 2024

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le

9/04/2024

